29 mai 2007

07.142
ad 07.010

Postulat du groupe socialiste

Pour une loi-cadre sur les établissements

La constitution d'établissements de droit public pour l'administration de tâches de l'Etat semble être une démarche qui convainc le Conseil d'Etat. La question de la gouvernance de ces entités, de leur contrôle et de leur haute surveillance mérite d'être réglée de manière aussi uniforme que possible afin d'éviter la multiplication de modes de gestion particuliers.

Le Conseil d'Etat est donc invité à étudier la mise en place d'une loi-cadre sur les établissements. Une telle loi devrait notamment traiter des mandats d'objectif, de la surveillance et de la haute surveillance, des Conseils d'administration (responsabilité, nomination, révocation, rétribution), des investissements et transactions immobilières importants.

Signataires: O. Duvoisin, P. Bonhôte, C. Borel et M. Debély.